

VILLE DE  
DOURGES



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**DÉCISION N° 2025 - 42**

**CONTRAT D'ENTRETIEN CAMPANAIRE RELATIF  
AUX INSTALLATIONS MECANQUES ET  
ELECTRIQUES DES CLOCHES ET HORLOGE DE  
L'EGLISE SAINT PIAT SITUEE SUR LE PATRIMOINE  
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin de souscrire un contrat campanaire pour les installations mécaniques et électriques des cloches et horloge de l'Eglise Saint Piat située sur le patrimoine de la commune,

CONSIDERANT la proposition de la Société « BIARD-ROY »,

**DÉCIDE**

Article 1 : De signer un contrat campanaire avec la société « BIARD-ROY » sise 16 rue de derrière la Montagne – 77500 CHELLES, pour la maintenance des installations mécaniques et électriques des cloches et horloge de l'Eglise Saint Piat située sur le patrimoine de la commune.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 480 € TTC/an.

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois, soit du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 05 novembre 2025



Le Maire:  
Monsieur Tony FRANCOIS

Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Monsieur Tony FRANCOIS

Monsieur Tony FRANCOIS

Monsieur Tony FRANCOIS

Monsieur Tony FRANCOIS

Monsieur Tony FRANCOIS

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2025

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-062-2162 02747-20251105-DECISION202

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2025

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-062-216202747-20251105-DECISION202